



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX 2023-2024

Service de garde



Gabriel-Le Courtois

Centre de services scolaire des Chic-Chocs



NOS VALEURS

LE RESPECT

La notion de respect est très importante pour nous afin de s'assurer des relations harmonieuses entre les enfants, avec le personnel et avec l'environnement. Respecter, c'est comprendre que chacun a un vécu, des émotions, une pensée et un point de vue qui lui est propre. C'est aussi prendre en considération les besoins des autres et ne pas les brimer. Il développera sa sensibilité aux différences et à la diversité du monde.

L'AUTONOMIE

L'autonomie, pour des enfants d'âge scolaire, est importante parce qu'à cet âge celui-ci doit développer la capacité à s'occuper de lui et prendre des décisions pour orienter ses actes. Il pense et agit de façon plus autonome; il émet des jugements et il est capable de les défendre.

LE SENS DES RESPONSABILITÉS

L'enfant doit apprendre à faire des choix et à respecter ses engagements. Il doit aussi assumer les conséquences de ses gestes tant positifs que négatifs. Il s'investit dans son propre apprentissage; il est persévérant et responsable.

L'ESTIME ET LA FIERTÉ DE SOI

L'enfant doit apprendre à se respecter lui-même, à avoir une juste opinion de lui et être satisfait de ce qu'il réalise. Il a le courage de prendre des risques; il prend des décisions éclairées.

LA COLLABORATION

Les enfants sont appelés à cultiver et à développer une attitude d'entente et de camaraderie : à collaborer. Ils apprennent à créer des relations positives avec les pairs et avec les adultes, à développer l'esprit d'équipe. Lors de situations conflictuelles, ils sont amenés à s'expliquer, à se réconcilier et même envisager comment modifier leurs comportements afin de ramener l'harmonie au sein du groupe.



OBJECTIFS ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- ✓ Veiller au bien-être général des élèves et offrir un climat favorable à leur épanouissement et s'assurer de leur sécurité.
- ✓ Assurer un soutien aux familles des élèves, notamment en offrant à ceux qui le désirent un lieu adéquat et, dans la mesure du possible, le soutien nécessaire pour leur permettre de réaliser leurs travaux scolaires après la classe.

OBJECTIFS

Le service de garde en milieu scolaire poursuit les objectifs suivants :

- ✓ Assurer la sécurité et le bien-être général des élèves.
- ✓ Participer à l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'école.
- ✓ Mettre en place des activités et des projets récréatifs aidant au développement global des élèves.
- ✓ Encourager le développement d'habiletés sociales telles que le respect, l'esprit d'échange, de bienveillance et de coopération.
- ✓ Soutenir les élèves dans leurs travaux scolaires (devoirs et leçons) après la classe par l'établissement.
- ✓ Prévoir un temps et un lieu adéquats pour la réalisation des devoirs et leçons par l'accès du matériel requis (si le nombre d'éducateurs est suffisant).





INSCRIPTION, HORAIRE ET TARIFS

Tous les parents doivent compléter la fiche d'inscription pour que leur enfant puisse fréquenter le service de garde. S'il y a un changement de fréquentation durant l'année, il faut en aviser la responsable une semaine à l'avance, par écrit (formulaire de changement de fréquentation) pour éviter de payer des frais de garde inutilement. Ne pas oublier de transmettre vos nouvelles coordonnées à la responsable et à la secrétaire, car celles-ci ne se font pas automatiquement.

HEURES D'OUVERTURE

Journées régulières

7h15 - 8h05

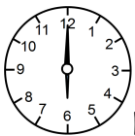
11h32 - 12h35

15h02 - 18h00

Journées pédagogiques

7h15 - 18h00

Journées fériées - Service de garde FERMÉ	4 septembre, 9 octobre, 25 décembre au 5 janvier, 29 mars et 1 ^{er} avril, 20 mai.
Journées pédagogiques - Service de garde OUVERT	6 octobre, 3 et 6 novembre, 8 janvier, 16 et 19 février, 22 avril et 6 journées pédagogiques flottantes.
Date d'ouverture du service de garde	29 août 2023
Date de fermeture du service de garde	20 juin 2024



Nous demandons votre collaboration pour le respect des heures de service. Des frais de 5 \$/5 minutes de retard seront exigés.



TARIFS

Les frais de garde sont exigés selon l'horaire de fréquentation de l'enfant (tableau de fréquentation) et ce même si l'enfant est absent.

Pour les enfants inscrits en **fréquentation régulière** : au minimum 3 jours par semaine, pour un minimum de 2 périodes par jour (matin-midi, midi-soir ou matin-soir)

❖ Pour la journée : 9,20 \$

Pour les enfants inscrits pour une **fréquentation sporadique** : moins de 3 jours par semaine ou moins de 2 périodes par jour (matin, midi, soir)

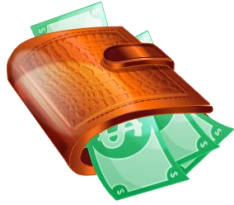
❖ Pour la journée : 15 \$

Pour tous les enfants inscrits au service de garde (sporadique ou régulier), lors des journées pédagogiques et des tempêtes :

❖ Pour la journée : 15,30 \$ (des frais peuvent s'ajouter pour des activités spéciales)

TABLEAU DES FRAIS DE GARDE POUR LA FRÉQUENTATION SPORADIQUE

Périodes	Frais
Période du matin	3,00 \$
Période du midi	3,25 \$
Période du soir	8,75 \$



PAIEMENT-FRÉQUENCE

Une facture vous sera transmise par courriel tous les lundis. Les frais de garde doivent être payés toutes les semaines. Voici les différents modes de paiement : internet (à préconiser), chèque ou argent. Les paiements devront se faire tous les jeudis ou vendredis.

Lors de sa rencontre du 7 décembre 2022, les membres du Conseil d'établissement ont entériné la décision suivante : lorsque le solde global de la facture d'un enfant qui fréquente le service de garde de façon régulière atteint 200 \$, le service sera suspendu jusqu'au paiement total de la facture. Pour les enfants qui fréquentent de façon sporadique, le seuil sera de 100 \$.

(Pour les enfants en garde partagée les factures de la mère et du père sont additionnées et ne doivent pas dépasser le seuil mentionné ci-haut.)

Selon le règlement, si les paiements ne sont pas respectés et qu'ils dépassent le seuil permis (factures en souffrance) le service de garde sera suspendu automatiquement. Si les ententes ne peuvent être respectées, nous serons dans l'obligation de transmettre celles-ci à notre agence de recouvrement.



JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Lors des journées pédagogiques, les parents reçoivent toujours une lettre leur indiquant quelles activités auront lieu lors de ces journées. Ils doivent absolument retourner le coupon-réponse dans la boîte à lunch ou par courriel, pour signifier à la responsable si leur(s) enfant(s) sera(seront) présent(s). Lorsque les parents inscrivent leur(s) enfant(s) par le biais du coupon-réponse, ils doivent respecter la date de retour inscrite sur ce dernier. Il est de leur responsabilité de s'assurer que le coupon-réponse se rende bien au service de garde. Suite à cette inscription, les frais de la journée (garde, activités et repas s'il y a lieu) leur seront facturés, et ce, même si l'enfant est absent.

Journées de tempête

Si le service de garde doit fermer lors d'une tempête, vous serez avisés par la page Facebook de l'école le matin. S'il y a suspension de cours pour l'après-midi ou au courant de l'après-midi, le professeur de votre enfant communiquera avec vous pour transmettre les informations. Si les cours sont suspendus, le service de garde est ouvert, si l'école est fermée, le service de garde doit fermer également. Les journées de tempêtes deviennent des journées pédagogiques flottantes, donc le prix de la journée est alors de 15,30 \$.

COURRIER ET CORRESPONDANCE

Pour toutes les communications entre le service de garde et les parents, nous utilisons la boîte à lunch, les adresses courriel, le téléphone et le babillard à l'entrée du service de garde. Le babillard est utilisé pour les messages importants et l'horaire des activités. Le numéro de téléphone du service de garde est le 418 763-3191, poste 7699.

IMPORTANT

Toujours nous aviser quand :

- 1. Un enfant doit s'absenter sur l'heure du dîner.**
- 2. Un enfant doit quitter tout de suite après les classes.**
- 3. Un enfant doit quitter avec une autre personne que vous.**
- 4. Un enfant participe à une activité parascolaire.**
- 5. Un enfant doit quitter, car il a un rendez-vous.**



SEMAINE DE RELÂCHE

Le service de garde sera ouvert si le nombre d'enfants présents est suffisant pour assurer l'autofinancement durant cette semaine, car le tarif subventionné de 9,30 \$ par jour ne s'applique pas. Le tarif sera donc de 15,30 \$ par jour. L'inscription se fera à la mi-janvier.

REÇUS

Un reçu pour fin d'impôt vous est remis à la fin du mois de février. Les parents d'enfants inscrits pour une fréquentation régulière ne peuvent déduire les frais de garde au provincial. Seuls les parents d'enfants inscrits pour une fréquentation sporadique recevront le relevé 24, déductible pour le provincial. Tous ont droit à la déduction au fédéral.

ABSENCE

Si l'enfant doit s'absenter, peu importe le motif, vous devez en aviser la responsable du service de garde par téléphone ou par écrit. Le service de garde n'utilise pas le portail parent pour les absences. Les frais de garde doivent être payés même si l'enfant est absent. Le service de garde est un service à but non lucratif qui doit s'autofinancer.

PROCÉDURE D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Lorsque vous amenez votre enfant le matin, vous devez accompagner celui-ci à l'entrée extérieure du service de garde et sonner à la porte. Une éducatrice prendra alors sa présence. C'est la même procédure lorsque vous venez chercher votre enfant à la période de l'après-midi (fin de journée). Votre enfant doit sortir par la même porte et s'assurer que l'éducatrice soit informée de son départ. Vous ne pouvez, pour aucune raison, amener votre enfant sans surveillance dans le stationnement du service de garde ou dans la cour d'école.



MÉDICAMENT, URGENCE MÉDICALE ET MALADIE

Le service de garde ne peut conserver ou administrer des médicaments, sauf sur **prescription préalable du médecin traitant et/ou sur autorisation écrite des parents**. Le médicament sera accompagné d'une feuille d'autorisation datée et signée du parent où il aura inscrit la posologie et nous devons retrouver sur le récipient la posologie de la pharmacie ainsi que les informations concernant l'enfant.



BLESSURES MINEURES

En cas d'entorse, éraflure, coupure, saignement de nez, etc., l'éducatrice administre les premiers soins et prend les dispositions nécessaires pour aviser le parent si la situation nécessite la prise en charge par le parent. Sinon, l'éducatrice assure le suivi à l'enfant jusqu'à l'arrivée du parent.

* Par la suite, l'éducatrice complète un rapport décrivant les événements survenus (rapport d'incident). Un appel aux parents doit obligatoirement être effectué.

BLESSURES MAJEURES

En cas d'allergie vive ou subite, problèmes respiratoires, cardiaques, fracture et autres :

- * La responsable ou l'éducatrice demande les services ambulanciers.
- * Le personnel du service de garde avise les parents de la situation.
- * S'il est impossible de rejoindre le parent, nous contactons la personne inscrite pour les urgences afin que celle-ci rejoigne l'enfant.
- * Par la suite, l'éducatrice complète un rapport décrivant les événements survenus (rapport d'accident). Un appel aux parents doit obligatoirement être effectué.
- * Si la situation nécessite un transport en ambulance, les frais seront facturés au parent.

Politique en cas de maladie

L'enfant qui fait de la fièvre ou qui a une maladie infantile ou contagieuse est retourné à la maison. En cas de pédiculose (poux), vous devez traiter l'enfant immédiatement et retirer toutes les lentes avant le retour au service de garde.



ALIMENTATION

Pour la période du midi, votre enfant a le choix d'apporter son lunch ou d'utiliser le service de la cafétéria (le menu et les prix des repas seront donnés en début d'année). Vous devez compléter le formulaire.

Les repas et les collations doivent être composés d'aliments conformes à la politique alimentaire de l'école. La boîte à lunch doit être clairement identifiée. Vous devez mettre un *Icepak* dans la boîte à lunch, car nous n'avons pas de réfrigérateur destiné à celle-ci. Nous avons des micro-ondes, donc votre enfant peut faire chauffer son lunch lui-même. L'utilisation de *Thermos* est permise. **N'oubliez pas de prévoir une collation pour l'après-midi. Concernant les allergies alimentaires, une lettre vous sera remise en début d'année.**

Le service de garde pourrait faire occasionnellement exception à la politique alimentaire pour tenir compte de circonstances particulières (comme l'autorise la politique des saines habitudes de vie du centre de services scolaire).



COMPORTEMENT - RÈGLES DE VIE

Pour mieux vivre ensemble et pour s'épanouir dans un milieu sécuritaire, nous instaurons des règles de vie qui nous apprennent nos droits et aussi nos responsabilités à l'école. Au service de garde, les règles de conduite de l'école se poursuivent. Un enfant peut se voir enlever, de façon temporaire ou permanente, son droit de fréquenter le service de garde s'il cause des problèmes d'ordre comportemental (s'il nuit au bon fonctionnement des autres ou de son groupe et s'il ne respecte pas les règles). Se souvenir que le service de garde est un service que l'école offre. Nous vous conseillons de lire les règles de vie avec votre enfant au début de l'année scolaire.

CONSIGNE POUR LA PÉRIODE DU DÎNER

- ☺ Lors des déplacements, je marche calmement et je me rends à mon local.
- ☺ Lorsque j'arrive dans le local, je lave mes mains aux savons ou avec le désinfectant pour les mains.
- ☺ Je fais réchauffer mon repas avec l'aide de l'éducatrice et je reste à côté du micro-ondes.
- ☺ Après le repas, je nettoie ma place et je range mes choses.
- ☺ Je ne prends rien dans la boîte à lunch des autres et je n'accepte aucune nourriture de mes amis(es) (dû aux allergies alimentaires et aux règles d'hygiène).

CONSIGNES POUR LA COUR EXTÉRIEURE

- ☺ Si je sors du matériel, je le range lors de mon départ.
- ☺ Je m'habille selon les saisons.
- ☺ Je reste sur le terrain de l'école et à proximité.
- ☺ Je respecte les autres par mes gestes et mes paroles.
- ☺ J'avise l'éducateur(trice) lorsque je quitte avec mon parent ou autorité parentale.

MOI ET LES AUTRES

- ☺ J'écoute et je respecte les adultes (parents, éducatrices, responsables, concierges) et les enfants qui m'entourent, tant dans mon attitude, mon langage, que mes gestes.
- ☺ Je dis non à la violence et j'encourage mes amis à en faire autant.
- ☺ J'attends mon tour pour prendre le jeu d'un(e) ami(e).
- ☺ Je me déplace calmement : je marche dans le service de garde et les corridors, et j'évite les bousculades.
- ☺ Quand je suis sous la responsabilité du personnel du service de garde, je demeure toujours en leur présence et je ne m'éloigne pas du groupe.
- ☺ Je dois justifier mes retards au personnel du service de garde.
- ☺ Je laisse au service de garde ou à mes amis(es) ce qui ne m'appartient pas.
- ☺ Je laisse les cailloux et/ou les balles de neige par terre.
- ☺ Je fais des efforts pour participer aux différentes activités.



MOI ET L'ENVIRONNEMENT

- ☺ Je respecte mon environnement; les déchets vont à la poubelle.
- ☺ J'utilise le matériel qui m'est prêté d'une façon adéquate.
- ☺ Je respecte le matériel : après avoir terminé un jeu, je le range où je l'ai pris et dans le même état. Si je brise un jouet ou du matériel appartenant au service de garde ou à l'école, je le remplace avec la collaboration de mes parents et de la direction. Si je suis dans l'impossibilité de le remplacer, je suis prêt à vivre les conséquences qui me seront données.
- ☺ Je range mes vêtements, mon sac d'école et ma boîte à lunch à l'endroit prévu.

MOI ET LES CONSÉQUENCES POSSIBLES

- ☺ Je suis avisé(e) que si je ne respecte pas les règles de vie commune, je dois en vivre les conséquences que l'adulte choisira, selon le ou les événement(s) dans cette liste. Les conséquences sont utilisées lorsqu'il y a manquement modéré, sévère et répétitif d'un geste.
- ☺ Voici des exemples de gestes qui ne seront pas tolérés : violence physique (adulte ou élèves), manque de respect envers un adulte (paroles ou gestes), refuse de collaborer après plusieurs avertissements, lance des objets et tous les gestes pouvant nuire aux pairs et adultes. Un retrait de l'activité sera aussitôt appliqué.

Voici quelques moyens qui seront entrepris par le service de garde afin de réparer les Manquements :

- ✓ Gestes réparateurs
- ✓ Privation d'activités
- ✓ Retrait du groupe
- ✓ Retrait du service
- ✓ Copie et/ou une réflexion
- ✓ Lettre d'excuses
- ✓ Rencontre avec la direction

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Un des objectifs du service de garde est d'assurer la sécurité et le bien-être général des élèves. Pour y arriver, nous avons convenu avec la direction d'un mode de fonctionnement lorsqu'il y a manquement léger ou répétitif d'un geste :

1. Retrait d'une activité
2. Fiche de réflexion (signée par les parents et par la direction)
3. Suspension du service de garde pour une journée
4. Suspension pour trois jours du service de garde
5. Suspension d'une semaine du service de garde



OBJETS PERSONNELS

Les jeux électroniques et cellulaires sont interdits. Le service de garde n'est pas responsable de la perte, du vol ou du bris des objets apportés de la maison et se donne le droit de confisquer l'objet personnel interdit.

DEVOIRS ET LEÇONS

Une période pourrait allouée pour les devoirs et les leçons durant la semaine et selon les inscriptions. Un environnement calme sera à préconiser.



VÊTEMENTS POUR L'EXTÉRIEUR

Il est important que votre enfant soit habillé en fonction de la température extérieure. Nous allons dehors tous les jours avec les enfants. Donc, prévoir les habits d'hiver avec les pantalons de neige.

CE QUE VOTRE ENFANT DOIT APPORTER AU SERVICE DE GARDE

1. Une brosse à dents avec son étui et de la pâte dentifrice, bien identifiées.



2. Des vêtements selon la saison et la température.



3. De la crème solaire lors du temps chaud de mai et juin.



4. Des vieux vêtements pour les ateliers d'arts.



5. Une collation pour la période de l'après-midi.



6. Une boîte à lunch bien identifiée.

